



RECOMMANDER > C'EST GAGNER

**POLITIQUE DE
PROTECTION DES
DONNÉES À
CARACTÈRE
PERSONNEL_**



Document 1 : Politique de protection des données à caractère personnel

La **SA BAO DEVELOPPEMENT** est une société dont l'objet social est la mise en relation de prestataires de services (ci-après « les Prestataires ») avec leurs potentiels clients (ci-après « les Prospects »), par l'intermédiaire de tiers (ci-après « les Apporteurs d'affaires »), via une application web appelée « Bouche à oreille » (ci-après « l'Application »).

Dans le cadre du présent document, les intervenants suivants seront tous qualifiés « d'Apporteurs d'affaires » :

- Utilisateur actif : Toute personne inscrite sur l'Application ;
- Apporteur d'affaires : Tout utilisateur actif ayant envoyé des leads aux Prestataires via l'Application ;
- Invité : Toute personne ayant reçu, de la part d'un utilisateur actif, un lien l'invitant à s'inscrire sur l'Application ;

Afin d'assurer le fonctionnement optimal de l'Application, la SA BAO DEVELOPPEMENT est amenée à collecter et traiter les données à caractère personnel des Prestataires, des Prospects et des Apporteurs d'affaires.

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par la SA BAO DEVELOPPEMENT, responsable de traitement, ayant son siège social à 6041 CHARLEROI, Avenue Jean Mermoz 1, boîte 4, et inscrit à la BCE sous le numéro 0747.519.612.

Vos données sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 ainsi qu'à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

I. A qui s'applique cette politique de protection des données ?

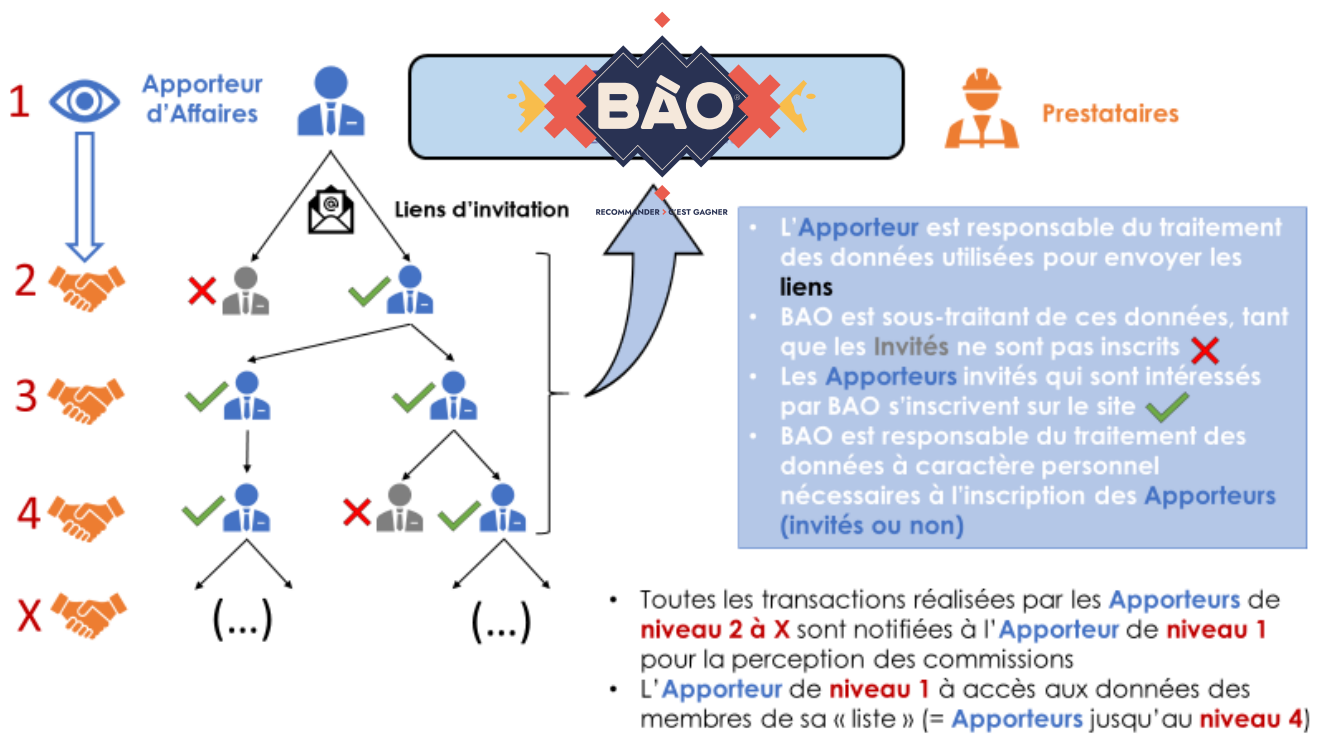
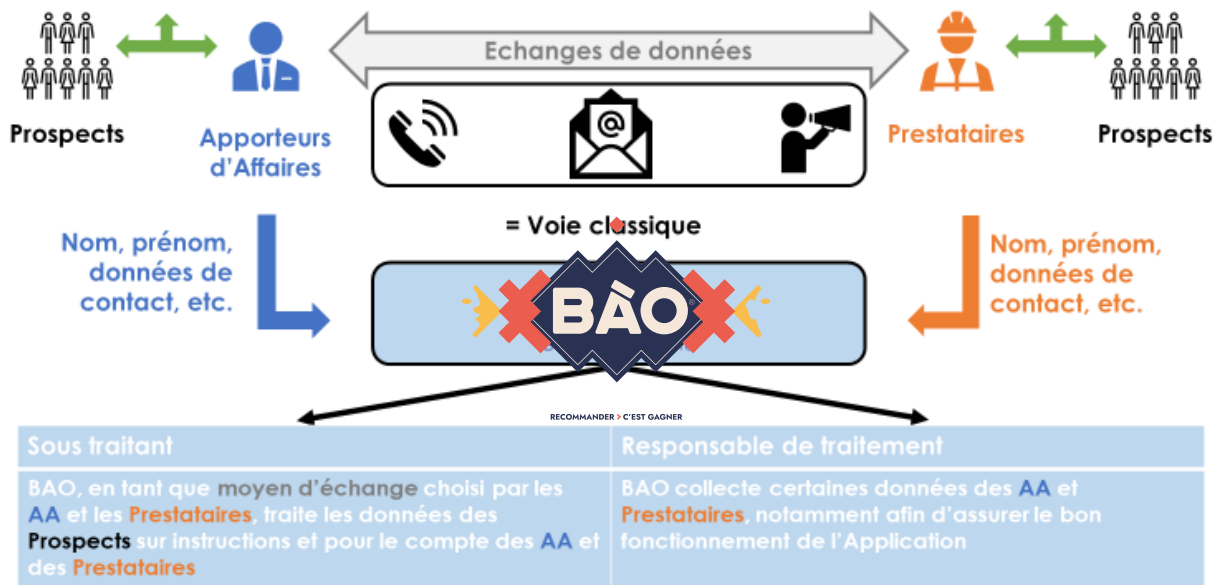
La présente politique de protection des données s'applique aux traitements des données à caractère personnel des :

- Apporteurs d'affaires ;
- Prestataires ;

Dans ce document, ces personnes sont appelées les « personnes concernées ».

Cette politique s'applique uniquement aux traitements de données qui sont réalisés par SA BAO DEVELOPPEMENT comme responsable de traitement, conformément aux schémas ci-dessous :

= Collecte et traitement de données à caractère personnel pour des finalités propres aux AA et aux Prestataires + selon des moyens qu'ils déterminent librement = Responsables de traitement



II. Catégories de données à caractère personnel traitées

Les données à caractère personnel relatives qui peuvent être traitées par la SA BAO DEVELOPPEMENT pour l'accomplissement des finalités visées ci-après sont les suivantes :

Données classiques	Catégories particulières de données
Nom, prénom	Sexe
Date de naissance	
Adresse postale	
Adresse email	
Numéro de téléphone	
N°BCE/TVA	
Données bancaires	
Données liées aux transactions réalisées entre les Prestataires et les Prospects (identité de l'Apporteur d'affaire et du Prestataire impliqué, produit/service vendu par le Prestataire)	
Données liées au multi-level-marketing (identité et coordonnées des Apporteurs d'affaire invités, jusqu'au 4 ^e niveau)	

III. Finalités

La communication et le traitement de ces données sont effectués pour et dans la mesure nécessaire aux finalités suivantes :

- a) Mise en œuvre des différentes fonctionnalités proposées par l'Application, en ce compris plus spécialement les activités décrites dans les points b) à h) ci-après :
- b) Processus de candidature et d'inscription sur l'Application ;
- c) Contacts entre Prestataires et Apporteurs d'affaires à propos de Prospects ;
- d) Suivi des relations commerciales entre Prestataires et Prospects ;
- e) Processus de candidature et d'inscription sur l'Application ;
- f) Paiement des commissions aux Apporteurs d'affaires ;
- g) Gestion du système de parrainage d'Apporteurs d'affaires et de commission liées (Multi-level marketing) ;
- h) Mise en place de mécanismes de gamification dans la gestion des affaires ;
- i) Service de support et gestion des plaintes ;
- j) Notification d'une modification de la politique de protection des données ;
- k) en vue de faciliter la navigation sur le site web de la SA BAO DEVELOPPEMENT par l'usage des cookies (optionnel) ;
- l) en vue de la réalisation d'opérations d'information (newsletter), de prospection ou de promotion et de marketing sur les services offerts par la SA BAO DEVELOPPEMENT ;
- m) en vue de vous proposer de nouvelles finalités.

IV. Fondements juridiques

Ces traitements sont fondés sur les bases juridiques suivantes :

- La nécessité de répondre à vos demandes d'information ou en vue de la bonne exécution des obligations (pré)contractuelles de la SA BAO DEVELOPPEMENT. Ce traitement est justifié par l'exécution du contrat qui lie la SA BAO DEVELOPPEMENT aux personnes concernées **(finalités a) à i) – article 6.1, b) du règlement 2016/679)** ;
- L'article 5.1, a) du règlement 2016/679, et en particulier l'obligation pour la SA BAO DEVELOPPEMENT de respecter le principe de transparence **(finalité j) – article 6.1, c) du règlement 2016/679)** ;

En outre, en cochant la case dédiée à cette fin sur notre site et en nous fournissant vos données à caractère personnel, vous nous donnez votre consentement exprès (article 6.1, a) du règlement 2016/679) pour traiter ces données en vue des finalités k) à m) .

Ce traitement est justifié par votre consentement exprès. Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans affecter la licéité des traitements préalables fondés sur votre consentement avant son retrait. Dans ce cas, veuillez adresser une lettre ou un courriel à la SA BAO DEVELOPPEMENT (info@b-a-o.be).

V. Réseaux sociaux

BAO utilise les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et Instagram en vue d'atteindre les finalités détaillées ci-après :

- a) Contact avec les personnes concernées et les potentiels membres de BAO ;
- b) Maintien de la visibilité de BAO ;
- c) Opérations de promotion et de communication organisées autour des services de BAO ;

Les données collectées par le biais de ces réseaux sont les suivantes :

Données classiques	Catégories particulières de données
Nom, prénom, photo	/

Les traitements effectués à l'aide des réseaux sociaux mentionnés ci-dessus sont fondés sur l'intérêt légitime de BAO de maintenir une présence sur les réseaux sociaux afin d'augmenter sa visibilité et sa clientèle (article 6.1.f) du règlement 2016/679).

Dans l'éventualité où vous souhaiteriez obtenir d'avantage d'informations quant à la manière dont les réseaux sociaux mentionnés au sein du présent point V traitent vos données à caractère personnel, BAO vous invite à vous rendre sur les sites internet de ces réseaux, aux adresses suivantes ;

- Facebook : <https://www.facebook.com/privacy/explanation>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/legal/privacy-policy>
- Instagram : <https://help.instagram.com/519522125107875>

VI. Durée de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées pour toute la durée d'inscription des personnes concernées sur le site de SA BAO DEVELOPPEMENT et, au-delà, pour une durée maximum de 10 ans à dater de la suppression du compte ou de 15 ans à dater de la dernière activité sur le compte, afin de permettre à SA BAO DEVELOPPEMENT de respecter ses différentes obligations, découlant soit de la législation comptable et fiscale, soit du respect de ses obligations contractuelles, soit pour les besoins de la gestion des plaintes éventuelles.

Indépendamment d'une éventuelle désinscription des personnes concernées, les données à caractère personnelles relatives aux transactions sont conservées pour une durée de 7 ans à compter de l'année fiscale suivant l'année au cours de laquelle chaque transaction a eu lieu, afin de permettre à SA BAO DEVELOPPEMENT de respecter ses différentes obligations en matière comptable et fiscale.

VII. Modalités de stockage et destinataires

Les données sont exclusivement stockées sur des serveurs localisés au sein de l'Union européenne ou auprès d'un prestataire garantissant un niveau de protection adéquat des données.

Les données que vous nous transmettez seront, exclusivement pour ce qui est nécessaires aux fins indiquées ci-dessus, communiquées aux tiers suivants :

- Dans le cadre du multi-level marketing :
 - Les Apporteurs d'affaire ayant parrainés d'autres Apporteurs d'affaire peuvent visualiser les coordonnées de leurs « filleuls », et ce jusqu'à 4 niveaux de parrainage ;
 - Les transactions réalisées par l'intermédiaires de leurs « filleuls » (et ce sans limite de niveau) sont systématiquement notifiées aux Apporteurs d'affaire aux fins de perception de la commission ;
- Les sous-traitant informatiques de SA BAO DEVELOPPEMENT, notamment BE ONE BELGIUM et OPP ;
- Administrations publiques concernées en vue du respect par SA BAO DEVELOPPEMENT de ses obligations fiscales et comptables ;
- Conseils juridiques de SA BAO DEVELOPPEMENT, en cas de litige ;
- Services de police et juridictions compétentes, à leur demande ou lorsqu'imposé en vertu de la loi ;

Les données ne seront pas transmises à des tiers autres que ceux spécifiés ci-dessus et aux fins indiquées ci-dessus sans votre accord préalable.

VIII. Transferts hors-UE

Aucune donnée n'est transmise hors de l'Union Européenne.

IX. Données à caractère personnel relatives à des tiers

Les données à caractère personnel relatives à des tiers (et notamment les Prospects ou les candidats Apporteurs d’Affaire invités) qui sont collectées par la SA BAO DEVELOPPEMENT conformément au point II du présent document, seront traitées par la SA BAO DEVELOPPEMENT en tant que sous-traitant, mais peuvent éventuellement être traitées par la SA BAO DEVELOPPEMENT en cas d’une obligation imposée par ou en vertu d’une loi, d’un décret ou d’une ordonnance. Les données à caractère personnel des candidats Apporteurs d’affaire invités seront traitées par la BAO en qualité de responsable de traitement dès inscription de ceux-ci.

En tout état de cause, vous attestez avoir recueilli le consentement des tiers en question avant de communiquer les données en question à SA BAO DEVELOPPEMENT.

Lorsque cela est pertinent, vous veillerez à communiquer aux tiers concernés par les traitements portant sur leurs données à caractère personnel les informations contenues dans la présente politique de protection des données.

La SA BAO DEVELOPPEMENT prendra toute mesure utile sur un plan technique et organisationnel pour protéger les données à caractère personnel relatives à des tiers contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ainsi que contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé des données à caractère personnel relatives à des tiers. Ces mesures assurent un niveau de sécurité adéquat, compte tenu, d'une part, de l'état de la technique en la matière et des frais qu'entraîne l'application de ces mesures et, d'autre part, de la nature des données à protéger et des risques potentiels.

X. Droits des personnes concernées

Moyennant demande écrite datée et signée, adressée à la SA BAO DEVELOPPEMENT et la justification de votre identité vous pouvez obtenir, gratuitement s’il s’agit d’un volume raisonnable, la communication écrite des données et la portabilité des données, ainsi que, le cas échéant, la rectification, la limitation du traitement, la suppression de celles qui sont inexactes, incomplètes ou non pertinentes. Si aucune suite n’a été réservée à la demande trente (30) jours après son introduction, elle sera considérée comme rejetée. Vous pouvez également vous adresser ou déposer une plainte auprès de l’Autorité de protection des données pour l'exercice de ces droits.

À tout moment, si vous estimez que la SA BAO DEVELOPPEMENT ne respecte pas votre vie privée, vous pouvez lui adresser une lettre ou un e-mail (info@b-a-o.be). La SA BAO DEVELOPPEMENT mettra tout en œuvre pour détecter et corriger le problème.

Pour plus de renseignements, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez également vous adresser à l’Autorité de protection des données à l'adresse suivante : 1000 Bruxelles, Rue de la Presse, 35 (Tél. + 32 2 274 48 00 - Fax + 32 2 274 48 35 - contact@apd-gba.be).

Le présent point IX trouve également à s’appliquer aux Prospects dont les données sont transmises à SA BAO DEVELOPPEMENT par des personnes concernées.

ENTRE :

L'Apporteur d'affaires ou le Prestataire,

Ci-après dénommé « le Responsable de traitement ».

ET :

La SA BAO DEVELOPPEMENT,

Dont le siège social est établi à 6041 CHARLEROI, Avenue Jean Mermoz 1, boîte 4 et inscrite à la BCE sous le n° 0747.519.612

Représentée par :

- la SRL HASHTAG MANAGEMENT (dont le siège social est établi à 6120 HAM-SUR-HEURES-NALINNES, Rue de Nalennes 74, inscrite à la BCE sous le n° 0746.865.554, représenté par GARCIA Pierre en sa qualité d'administrateur) ;
- la SRL JEBESO INVEST (dont le siège social est établi à 5651 WALCOURT, Rue Saint Pierre et Paul, 34 ; inscrite à la BCE sous le n° 0845.556.423, représenté par DUVIVIER Jean-Benoit en sa qualité d'administrateur) ;

Ci-après dénommée « le Sous-traitant ».

Le responsable de traitement et le sous-traitant sont dénommés individuellement une « Partie » et ensemble les « Parties ».

Considérant que :

- a) Le Responsable de traitement a recours aux services de mise en relation entre Apporteurs d'affaires et Prestataires (ci-après « les Services ») offerts par le Sous-traitant via son Application.
- b) L'Application permet l'échange d'informations relatives aux Prospects, parmi lesquelles se trouvent des données à caractère personnel, avec d'autres Apporteurs d'affaires ou Prestataires.
- c) Les Services impliquent donc le traitement de données à caractère personnel le Responsable de traitement et le Sous-traitant, au sens du règlement européen 2016/679 (ci-après RGPD) et de la réglementation belge applicable en la matière.
- d) Par le biais du présent contrat (ci-après « le Contrat »), les Parties souhaitent établir leurs accords concernant le traitement des données à caractère personnel.

1. Définitions :

- 1.1. Les termes tels que « traiter » / « traitement », « données à caractère personnel », « responsable du traitement » et « sous-traitant » doivent être interprétés à la lumière du Règlement européen 2016/679 (« RGPD »).

2. Objet du contrat :

- 2.1. Dans le cadre de l'utilisation de l'Application, le Responsable de traitement est susceptible d'y encoder des données à caractère personnel relatives à des Prospects, afin de pouvoir les communiquer à des Apporteurs d'affaires ou des Prestataires. Dans ce cas, le Sous-traitant, en sa qualité de gestionnaire de l'Application, est amené à traiter les données ainsi encodées.
- 2.2. Les Parties précisent que ce traitement est effectué pour des finalités qui sont propres au Responsable de traitement, et sur instructions de ce dernier. En sa qualité de gestionnaire de l'Application, le Sous-traitant bénéficie uniquement d'une marge de manœuvre concernant les moyens techniques de ce traitement.
- 2.3. Par le biais du présent Contrat, le Responsable de traitement mandate expressément le Sous-traitant afin de traiter les données à caractère personnel mentionnées à l'Annexe 1, dans le respect des dispositions du présent contrat. Le Responsable de traitement mandate à cet égard spécialement le Sous-traitant pour accepter toute demande d'exercice de droit formulée par une personne concernée présentant une preuve de son identité. Le Sous-traitant tiendra informé le Responsable de traitement de ces demandes. Le cas échéant, si le Responsable de traitement doit conserver certaines données à caractère personnel, à des fins comptables ou fiscales par exemple, il le spécifiera au Sous-traitant expressément et par écrit. A défaut, le Sous-traitant aura mandat d'exécuter également les demandes d'effacement et d'opposition à traitement.
- 2.4. Le présent Contrat s'applique uniquement dans le cas de figure énoncé aux articles 2.1 et 2.2, à l'exclusion des cas de figure où le Sous-traitant collecte et des traite des données à caractères personnel relatives au Responsable de traitement.

3. Les obligations du Sous-traitant :

- 3.1. Le Sous-traitant garantit que lui-même ainsi que toute personne agissant sous son autorité, ne traitera les données à caractère personnel que dans la stricte mesure nécessaire à la réalisation des finalités précisées à l'Annexe 1. Si le Sous-traitant est d'avis qu'une instruction donnée par le Responsable de traitement constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition légale ou réglementaire applicable, il se réserve le droit de ne pas donner suite à ladite instruction après en avoir informé préalablement le Responsable de traitement.
- 3.2. Sous réserve du respect effectif de l'ensemble des obligations posées dans le présent contrat, le Responsable de traitement autorise le Sous-traitant à divulguer les données à caractère personnel, uniquement dans les cas où une telle divulgation est strictement

nécessaire au bon traitement des données à caractère personnel en vertu des finalités identifiées à l'Annexe 1. Celle-ci ne pourra par ailleurs avoir lieu que dans le cadre d'une obligation de confidentialité.

- 3.3. Le Sous-traitant peut également communiquer des données à caractère personnel conformément à une injonction émise par un tribunal ou un organisme gouvernemental compétent. Le Sous-traitant peut être amené à traiter des données en l'absence d'instruction documentée du Responsable du traitement s'il est tenu de procéder de la sorte en vertu du Droit de l'Union ou du droit belge. Dans ce cas, il informe le Responsable de traitement de cette obligation juridique, avant le traitement, sauf si le droit applicable interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Le Sous-traitant prend des mesures pour veiller à ce que toute personne physique agissant sous son autorité ne les traite pas en contravention aux présentes dispositions.

- 3.4. Le Sous-traitant traite les données à caractère personnel en conformité avec toutes les lois applicables en matière de protection des données. Le Sous-traitant ne doit, par aucun acte ou omission, mettre le Responsable de traitement en situation d'infraction par rapport aux lois applicables à la protection des données en relation avec le présent Contrat.

4. Sécurité du traitement des données :

- 4.1. Le Sous-traitant garantit qu'il met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité approprié au risque, tel qu'apprécié en fonction des traitements réalisés (voir Annexe 1), de telle sorte que le traitement réponde aux exigences de la législation belge, du RGPD et assure la protection des droits des personnes concernées.

Ces mesures doivent préserver les données à caractère personnel de la perte, la destruction, les dommages, la divulgation non autorisée, la dégradation ou le traitement non autorisé ou illégal, et doivent garantir la disponibilité, ou la disponibilité en temps opportun, des données.

Ces mesures doivent prévoir un niveau de sécurité considéré comme approprié compte tenu des standards techniques et du type de données à caractère personnel traitées, en tenant compte :

- de l'état de la technique et des coûts de mise en œuvre ;
- de la nature, de l'étendue, du contexte et des finalités de traitement ;
- mais aussi de la probabilité et de la gravité du risque encouru pour les droits et libertés des personnes physiques.

- 4.2. Le Sous-traitant informe ses employés des obligations qui leur incombent en ce qui concerne les données à caractère personnel. Le Sous-traitant doit faire en sorte que tous les employés impliqués dans le traitement des données à caractère personnel soient liés par une obligation de confidentialité dans le but de garantir la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel.

5. Obligations de conformité :

- 5.1. Si cette obligation leur incombe conformément au RGPD, les Parties devront désigner un délégué à la protection des données. Au minimum, les Parties devront désigner une « personne de référence » dont l'identité sera communiquée entre elles.
- 5.2. Le Sous-traitant conservera une documentation complète, dans le respect de la loi ou du règlement applicable au traitement des données à caractère personnel effectué. Le Sous-traitant devra notamment tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées conformément à l'article 30 du RGPD.
- 5.3. Le Sous-traitant devra mettre à la disposition du Responsable de traitement toutes les informations nécessaires à la démonstration du respect des obligations prévues par le droit belge et le RGPD.
- 5.4. Le Sous-traitant devra coopérer, sur demande, avec l'Autorité de protection des données dans l'exécution de ses tâches.
- 5.5. Le Sous-traitant devra notifier au Responsable de traitement sans retard indu toute plainte, demande ou avis d'une personne concernée par le traitement des données qui exercerait les droits qui lui sont conférés par la législation sur la protection des données.

Eu égard à la nature du traitement, le Sous-traitant devra assister le Responsable de traitement par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure du possible, et fournir sa pleine et prompte coopération à celle-ci afin de répondre aux demandes de la personne concernée par le traitement, notamment :

- 1) après avoir été instruit en ce sens par celui-ci, permettre aux personnes concernées d'accéder à leurs données à caractère personnel concernées par ce traitement,
- 2) après avoir été instruit en ce sens par celle-ci, supprimer ou corriger des données à caractère personnel,
- 3) démontrer que les données à caractère personnel ont été supprimées ou corrigées, si elles sont inexactes (ou, dans le cas où le le Responsable de traitement est en désaccord avec le caractère incorrect des données à caractère personnel, tenir compte du fait que la personne concernée considère que ses données à caractère personnel sont incorrectes),
- 4) ou permettre au le Responsable de traitement de s'acquitter de ses obligations de répondre aux demandes des personnes concernées, conformément au chapitre III du RGPD ou toute autre législation applicable dans le domaine du traitement des données à caractère personnel.

A cet effet, compte tenu des moyens techniques à la disposition du Sous-traitant, le Responsable de traitement mandate expressément ce dernier afin de réceptionner les demandes mentionnées au point 1) à 4) ci-dessus et à les traiter dans le respect de la législation applicable et sauf objection du Responsable de traitement.

- 5.6. Le Responsable de traitement est habilité à surveiller le respect du présent Contrat. À cette fin, le Sous-traitant devra, si le Responsable de traitement le lui demande, au maximum une fois par an, permettre à celui-ci de vérifier cette conformité à un moment convenu conjointement entre Parties. Le Sous-traitant devra bénéficier d'au moins deux mois de préavis avant une telle intervention de surveillance du Responsable de traitement.
- 5.7. Si l'une des Parties a connaissance d'éléments graves, précis et concordants susceptibles de donner lieu à une violation des données à caractère personnel, elle prendra les mesures raisonnablement requises pour prévenir tout incident et, dans ce cadre, collaborera de bonne foi avec l'autre Partie.
- 5.8. Le Responsable de traitement garantit que les traitements de données à caractère personnel pour lequel le Sous-traitant est amené à intervenir sont conformes aux dispositions légales ou réglementaires applicables, en particulier le RGPD.

6. Gestion des violations de données à caractère personnel :

- 6.1. Le Sous-traitant devra aider le Responsable de traitement à assurer le respect des obligations découlant de la législation belge et des articles 32 à 36 du RGPD en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le Sous-traitant.
- 6.2. Est considérée comme une « violation de données à caractère personnel » toute violation de la sécurité accidentelle ou illicite, tout accès, traitement, suppression, détérioration, perte ou toute forme de traitement illégal des données à caractère personnel, ou tout autre incident qui entraîne ou pourrait conduire à la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière ou l'accès non autorisé à de telles données ».
- 6.3. Dès qu'une violation de données à caractère personnel se produit, s'est produite, le Sous-traitant devra le notifier au Responsable de traitement dans les meilleurs délais à compter de la prise de connaissance de la violation. L'obligation prévue par le présent article 6.3. s'applique sans préjudice du devoir de collaboration qui s'impose au Sous-traitant, tel que visé à l'article 5.7.
- 6.4. Le Sous-traitant communiquera les informations pertinentes en sa possession au Responsable de traitement afin que celui-ci soit en mesure de se conformer aux exigences de la législation en matière de protection des données concernant (1) l'information des autorités compétentes et des personnes concernées ; (2) la mise en œuvre des remèdes nécessaires.
- 6.5. Le Sous-traitant mettra en œuvre sans délai toutes les mesures raisonnables demandées par le Responsable de traitement ou par les autorités compétentes pour remédier à toute violation de données ou toute autre non-conformité et / ou atténuer les risques associés à ces événements.

7. Recours à un sous-traitant de second rang :

- 7.1. Sous réserve du respect effectif de l'ensemble des obligations posées dans le présent Contrat, celui-ci constitue une autorisation écrite, préalable et générale du Responsable de traitement en vertu de laquelle le Sous-traitant est autorisé à recruter des sous-traitants de second rang.
- 7.2. Le Sous-traitant n'utilisera que des sous-traitants offrant des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de telle sorte que le traitement des données réponde aux exigences du présent Contrat, du droit belge et du RGPD et qu'il assure la protection des droits de la personne concernée.
- 7.3. Le Sous-traitant devra imposer à son ou ses sous-traitant(s) de second rang des engagements aussi contraignants que ceux qui découlent du présent Contrat, du droit belge et du RGPD et il veillera à ce que ces derniers soient respectés par son ou ses sous-traitants de second rang. Les accords passés avec le sous-traitant de second rang sont établis par écrit.
- 7.4. Le Sous-traitant tiendra informé le Responsable de traitement en cas de changement relatif aux sous-traitants de second rang. Le Responsable de traitement aura la possibilité d'émettre des objections quant à ces changements.
- 7.5. Nonobstant l'autorisation par le Responsable de traitement de faire appel à un sous-traitant de second rang, le Sous-traitant (de premier rang) demeure entièrement responsable envers le Responsable de traitement des conséquences de cette sous-traitance (de second rang).

8. Durée :

- 8.1. Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée, sans possibilité de résiliation unilatérale, et il reste d'application aussi longtemps que le Sous-traitant effectue des traitements visés à l'article 2 du présent Contrat.

9. Période de stockage, retour et suppression des données personnelles :

- 9.1. Le Sous-traitant ne conservera pas les données à caractère personnel plus longtemps que la durée de stockage qui a été convenue entre les Parties à l'Annexe 1.

Après la fin de cette durée, le Sous-traitant doit, sans frais, et sauf obligation légale contraire, à la discrétion du Responsable de traitement :

- a) supprimer toutes les copies des données à caractère personnel du Responsable de traitement stockées ou traitées par le Sous-traitant,
- b) ou restituer toutes les données à caractère personnel au Responsable de traitement et supprimer les copies existantes,

à moins que la législation de l'Union ou d'un des États membres n'exige le stockage des données à caractère personnel.

- 9.2. À l'expiration du présent Contrat, le Sous-traitant avisera tous les sous-traitants de second rang intervenant dans le traitement des données à caractère personnel de

l'extinction du Contrat. Les obligations découlant de l'article 9.1 s'appliqueront par analogie à ces sous-traitants de second rang. Le Sous-traitant garantit que tous les sous-traitants de second rang concernés donneront effet à ces obligations.

10. Le traitement des données personnelles des personnes physiques membres du personnel du sous-traitant :

- 10.1. Les données de contact du personnel éventuel des Parties peuvent être transmises à l'autre Partie pour les besoins de l'exécution du Contrat, et par conséquent traitées par l'autre Partie en vertu de son intérêt légitime.
- 10.2. Le cas échéant, chaque Partie veille à porter les présentes informations ainsi que la politique de protection des données applicable à la connaissance des membres de son personnel concernés.

11. Sanctions :

- 11.1. En tout état de cause, le Sous-traitant n'est tenu pour responsable du dommage causé par le traitement que s'il n'a pas respecté les obligations prévues par le RGPD qui incombent spécifiquement aux Sous-Traitants ou qu'il a agi en-dehors des instructions licites du Responsable de traitement ou contrairement à celles-ci ou au prescrit du présent Contrat.
- 11.2. La Partie défaillante garantit et indemnise intégralement l'autre Partie des dommages directs subis à la suite de toute réclamation et/ou procédure engagée par une personne concernée, par l'Autorité de protection des données ou un tiers (le cas échéant, une autorité publique), quelle qu'en soit la forme et la nature, qui découle directement ou survient en rapport avec un manquement par la Partie défaillante aux obligations qui lui incombent en vertu du présent Contrat ou de toute disposition légale ou réglementaire applicable.

12. Dispositions finales :

- 12.1. Ce Contrat est exclusivement régi par le droit belge et par le RGPD.
- 12.2. Tout conflit doit d'abord faire l'objet de discussions entre les Parties, les deux Parties s'efforçant de régler la question amiablement.
- 12.3. Tout litige découlant de ce Contrat ou lié à celui-ci sera soumis à la juridiction exclusive du tribunal compétent du ressort sur la base du siège officiel de du Sous-traitant.

ANNEXE 1 : Données à caractère personnel traitées

Objet du traitement :

Données à caractère personnel des Prospects.

Durée de conservation :

10 ans après une éventuelle désinscription de l'Application par le Responsable de traitement.

Nature du traitement :

En sa qualité de gestionnaire de l'Application utilisée par le Responsable de traitement pour échanger les données à caractère personnel des Prospects.

Finalités du traitement :

Permettre un fonctionnement optimal de l'Application, conformément aux services attendus par le Responsable de traitement.

Type de données personnelles :

Tout type de données personnelles encodées par le Responsable de traitement dans l'Application (tant sur la fiche de chaque Prospect, que dans les commentaires qu'il est susceptibles de laisser quant à des affaires prises en charge par l'Application).

Catégories de personnes concernées :

Prospects.

Objet du traitement :

Données à caractère personnel des candidats Apporteurs d'affaire invités dans le cadre du programme de Multi-Level Marketing

Durée de conservation :

6 mois après l'inscription par l'Apporteur d'Affaire « parrain » (responsable du traitement à ce stade).

Nature du traitement :

En sa qualité de gestionnaire de l'Application utilisée par le Responsable de traitement pour échanger les données à caractère personnel des candidats Apporteurs d'affaire.

Finalités du traitement :

Permettre un fonctionnement optimal de l'Application, conformément aux services attendus par le Responsable de traitement.

Type de données personnelles :

Tout type de données personnelles encodées par le Responsable de traitement dans l'Application

Catégories de personnes concernées :

Candidats apporteurs d'affaire

Document 3 : Notice d'utilisation des cookies

1. Qu'est-ce qu'un cookie ?

Un cookie est un petit fichier texte qui peut être conservé sur votre ordinateur lorsque vous visitez des sites Internet. Des informations sont enregistrées dans ce fichier texte, comme par exemple votre choix de langue pour un site Internet. Lorsque vous visitez à nouveau le site Internet ultérieurement, ce cookie est renvoyé au site en question. De cette manière, le site Internet reconnaît votre navigateur et peut par exemple retenir votre choix de langue.

Les cookies ont généralement aussi une date d'expiration. Certains cookies sont par exemple automatiquement supprimés lorsque vous fermez votre navigateur (ce que l'on appelle les cookies de session), tandis que d'autres restent plus longtemps sur votre ordinateur, parfois même jusqu'à ce que vous les supprimiez manuellement (ce que l'on appelle les cookies permanents)).

2. Pourquoi utilisons-nous des cookies ?

La SA BAO DEVELOPPEMENT utilise sur son site internet <https://beta.b-a-o.be> un seul type de cookies à savoir des cookies techniquement essentiels et à finalités fonctionnelles.

La SA BAO DEVELOPPEMENT utilise PHPSESSID, REMEMBERME et patchnote pour mémoriser les préférences de connexions et de lecture des informations de mises à jour. Ce(s) logiciel(s) utilise(nt) des cookies techniquement **essentiels**. Cela signifie que ces cookies sont nécessaires au bon fonctionnement du présent site Internet. Il n'est pas possible de refuser ces cookies si vous voulez consulter notre site internet .

3. Aperçu des cookies

Nom du cookie	Obligatoire	Description
PHPSESSID	Oui	Sert à identifier l'utilisateur connecté
REMEMBERME	Oui	Sert à identifier l'utilisateur automatiquement lors de sa prochaine visite
patchnote	Oui	Sert à mémoriser la lecture des documents de mises à jour afin de ne pas lui reproposer à l'avenir

4. Comment voir quels cookies sont installés sur mon appareil et comment les supprimer?

Si vous voulez savoir quels cookies sont installés sur votre appareil ou si vous souhaitez les supprimer, vous pouvez utiliser un paramètre de votre navigateur. Vous trouverez davantage d'explications sur la manière de procéder via les liens ci-dessous.

Firefox	Chrome	Safari	Internet Explorer
Firefox (mobile)	Chrome (mobile)	Safari (mobile)	Microsoft Edge

Vous utilisez un autre navigateur ? Vérifiez si la procédure pour votre navigateur est reprise sur le site Internet www.allaboutcookies.org/manage-cookies. Ce site est uniquement disponible en anglais.